



La lettre des salariés intérimaires de Manpower

N° 243

Octobre 2022

#EntreNous

Votre fidélité récompensée !

- ▶ Notre expertise à votre service
- ▶ Fêtons votre anniversaire Manpower
- ▶ Entretiens professionnels
- ▶ Rejoignez les Ambassadeurs Manpower !
- ▶ Manpower Training
- ▶ Les vendredis du BTP
- ▶ Le CDI-Intérimaire
- ▶ Votre satisfaction : notre priorité !
- ▶ Le FASTT fête ses 30 ans
- ▶ Restons connectés



Être intérimaire chez Manpower, c'est bénéficier des mêmes droits que n'importe quel autre salarié, tout en profitant **de nombreux avantages spécifiques à votre statut !**

Ces avantages se cumulent en fonction de votre **ancienneté**, au fil des heures de mission effectuées.



NOTRE EXPERTISE À VOTRE SERVICE



Nos experts sont présents sur l'ensemble des bassins d'emploi et secteurs d'activité en France. Ils **sont à vos côtés tout au long de votre parcours**, pour vous proposer les offres les plus pertinentes et des solutions personnalisées pour développer votre employabilité.

À l'écoute de chacun de vos besoins pour **établir ensemble la trajectoire qui vous correspond**, nos équipes portent une attention particulière à l'accompagnement des intérimaires seniors, déclarés travailleurs handicapés ou victimes d'un accident de travail.



FÊTONS VOTRE ANNIVERSAIRE MANPOWER

anniversaire
Votre fidélité chez Manpower se fête

Réservée à nos plus fidèles intérimaires, la prime anniversaire Manpower vous est versée tous les 5 ans pour **vous remercier de votre engagement et de votre fidélité à nos côtés et chez nos clients.**

D'un montant de **150 à 4 500 € bruts** selon votre ancienneté*, elle vous est dûe dès que vous franchissez un certain seuil d'heures travaillées :

Seuil d'heures travaillées à franchir	Seuil anniversaire correspondant	Montant de la gratification
8 035 heures	5 ans	150 € bruts
16 070 heures	10 ans	1 000 € bruts
24 105 heures	15 ans	1 500 € bruts
32 140 heures	20 ans	2 000 € bruts
40 175 heures	25 ans	2 500 € bruts
48 210 heures	30 ans	3 000 € bruts
56 245 heures	35 ans	3 500 € bruts
64 280 heures	40 ans	4 000 € bruts
72 315 heures	45 ans	4 500 € bruts

*1 an = 1 607 heures d'ancienneté. Votre ancienneté acquise est consultable dans votre espace Mon Manpower. Conditions en vigueur depuis fin 2018. Pas de rétroactivité de versement en cas de dépassement du seuil déjà effectué.

- ▶ Notre expertise à votre service
- ▶ Fêtons votre anniversaire Manpower
- ▶ Entretiens professionnels
- ▶ Rejoignez les Ambassadeurs Manpower !
- ▶ Manpower Training
- ▶ Les vendredis du BTP
- ▶ Le CDI-Intérimaire
- ▶ Votre satisfaction : notre priorité !
- ▶ Le FASTT fête ses 30 ans
- ▶ Restons connectés



ENTRETIENS PROFESSIONNELS



Bénéficiez d'un entretien professionnel ouvert à tout intérimaire ayant travaillé **1 600 heures sur 24 mois** dont au moins 800 h la dernière année ; ou a minima tous les 2 ans dans le cas d'un CDI-Intérimaire.

C'est l'**occasion idéale**, avec votre conseiller, **de faire le bilan sur vos attentes** et identifier les solutions pour **une trajectoire professionnelle en ligne avec vos attentes**.

REJOIGNEZ LES AMBASSADEURS MANPOWER !

Cooptez le candidat idéal

mycoopt'

Vous souhaitez faire profiter un proche, aux compétences recherchées par votre agence, **des avantages à travailler avec Manpower ?**

+ 3 000 parrains en 2021, et si vous étiez le prochain ?



Vous connaissez une entreprise en recherche de nouveaux talents ?

Près de 140 apporteurs d'affaires en 2021, pourquoi pas vous ?



MANPOWER TRAINING



Apprenez autrement et à votre rythme grâce à des contenus variés et enrichis. Accédez à votre nouvel espace personnel, **plus dynamique et ergonomique**, pour progresser et développer vos compétences.



Rendez-vous sur Mon Manpower



- ▶ Notre expertise à votre service
- ▶ Fêtons votre anniversaire Manpower
- ▶ **Entretiens professionnels**
- ▶ **Rejoignez les Ambassadeurs Manpower !**
- ▶ **Manpower Training**
- ▶ Les vendredis du BTP
- ▶ Le CDI-Intérimaire
- ▶ Votre satisfaction : notre priorité !
- ▶ Le FASTT fête ses 30 ans
- ▶ Restons connectés



Les avantages Manpower



Manpower®

RETROUVEZ LES VENDREDIS DU BTP DANS VOTRE AGENCE



Chaque dernier vendredi du mois, les agences Manpower participantes vous accueillent pour une journée dédiée au secteur du BTP. Au programme :

- échanger sur **les métiers qui recrutent dans votre région**,
- vous positionner sur **nos prochains grands chantiers**,
- découvrir **nos programmes de formation**,
- rencontrer votre futur **Agent des Talents**.



LE CDI-INTÉRIMAIRE, UN TREMLIN VERS L'EMPLOI DURABLE !

MyPath®

Au cœur de notre programme MyPath®, le CDI-I c'est :

- Un **Agent de Talents dédié** à votre trajectoire professionnelle.
- Les **avantages du CDI et de l'intérim réunis**.
- Un **revenu mensuel garanti**.
- Des **missions diversifiées**.



VOTRE SATISFACTION : NOTRE PRIORITÉ !



Vous avez été **près de 28 000** à participer à nos enquêtes de **satisfaction** au cours du 1^{er} semestre 2022.

90% d'entre vous recommanderaient Manpower et soulignent la qualité de service de leur agence.

Cette année encore, vous nous témoignez votre confiance et nous en sommes fiers. Vos retours sont précieux, merci pour votre participation.

LE FASTT FÊTE SES 30 ANS !



Des centaines de cadeaux à gagner et toujours plus d'aides et de services pour faciliter votre quotidien !



Consultez le flyer FASTT Aides
et Services pour les intérimaires

- ▶ Notre expertise à votre service
- ▶ Fêtons votre anniversaire Manpower
- ▶ Entretiens professionnels
- ▶ Rejoignez les Ambassadeurs Manpower !
- ▶ Manpower Training
- ▶ Les vendredis du BTP
- ▶ Le CDI-Intérimaire
- ▶ Votre satisfaction : notre priorité !
- ▶ Le FASTT fête ses 30 ans
- ▶ Restons connectés



Les avantages
Manpower





Facilitez la gestion de votre quotidien avec l'**appli Mon Manpower**

Téléchargez-la vite

 **Appli Mon Manpower**



MyPath®

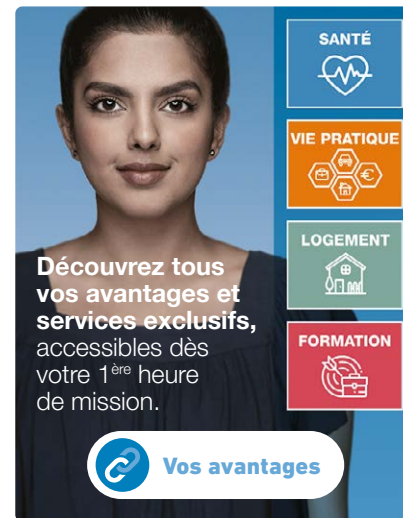
JE PEUX COMPTER SUR MON AGENT pour promouvoir mon profil auprès des entreprises

 **Découvrez notre démarche Agents des talents / MyPath**



Des acts, des jeux concours... Suivez-nous sur Instagram

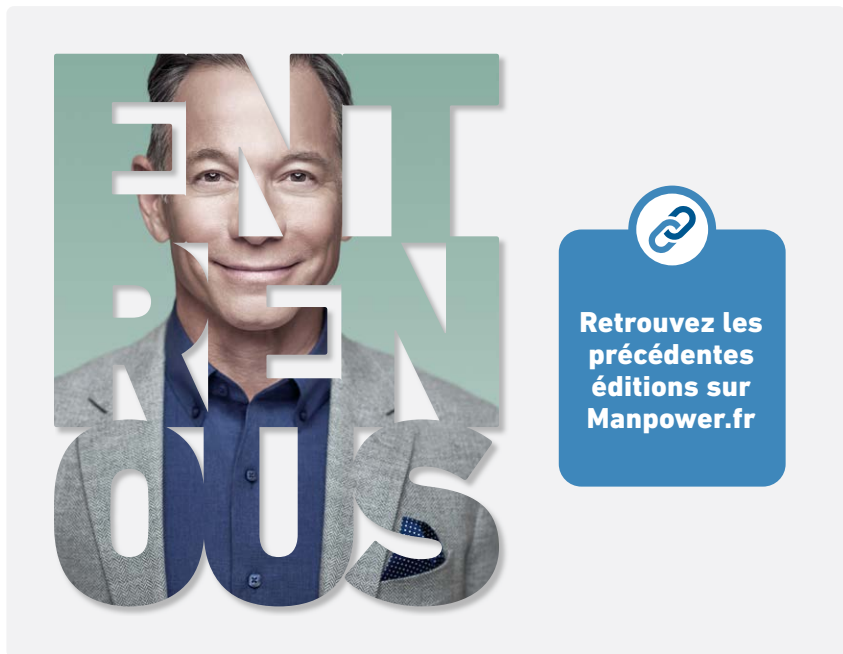
 **@manpowerfrance**



Découvrez tous vos avantages et services exclusifs, accessibles dès votre 1^{ère} heure de mission.

- SANTÉ** 
- VIE PRATIQUE** 
- LOGEMENT** 
- FORMATION** 

 **Vos avantages**



FASTT

 **Retrouvez les précédentes éditions sur Manpower.fr**



 **HOTLINE INTÉRIMAIRES 7J/7 - 24H/24**

0 809 400 166  **Service gratuit + prix appel**

Déposez votre demande d'attestation, de duplicata ou toutes autres questions sur notre répondeur, votre Hotline vous recontacte dans un délai maximum de 24h (sur les jours ouvrés).

Pour un traitement plus rapide et plus efficace, n'oubliez pas de communiquer vos coordonnées (nom, prénom, date de naissance ou n° d'intérimaire) et surtout le motif de votre appel avec la ou les périodes concernées.

Depuis un mobile (coût forfait) ou un poste fixe (prix d'une communication locale)

CHAQUE JOUR // FAISONS GRANDIR LA CONFIANCE

Coordonnées des principaux organismes et institutions FASTT (Fonds d'Action Sociale du Travail Temporaire) : www.fastt.org • AKTO - www.akto.fr • Prévoyance : www.intermair.esprevoyance.fr - Tél. : 0 974 507 507 • **CSEC Manpower** - Tél. : 01 77 61 21 30 - www.csecmanpower.com • **CSE CENTRE-EST** - Tél. : 04 78 89 22 36 - contact@csecentrestmanpower.com • **CSE NORD** - Tél. : 03 20 52 09 73 - csemanpowernord@orange.fr • **CSE ILE-DE-FRANCE** - Tél. : 01 53 25 06 50 - infocse@manpoweridf.fr • **CSE OUEST** - Tél. : 02 51 83 70 71 - info@cse-ouest-manpower.com • **CSE SUD** - Tél. : 05 61 49 30 00 - contact@csesudmanpower.com • **CSE SIÈGE** - cseiegemanpower.fr. La liste des Délégués Syndicaux Centraux et des DS est disponible sur le site informations Sociales.

- ▶ Notre expertise à votre service
- ▶ Fêtons votre anniversaire Manpower
- ▶ Entretiens professionnels
- ▶ Rejoignez les Ambassadeurs Manpower !
- ▶ Manpower Training
- ▶ Les vendredis du BTP
- ▶ Le CDI-Intérimaire
- ▶ Votre satisfaction : notre priorité !
- ▶ Le FASTT fête ses 30 ans
- ▶ **Restons connectés**



Les avantages Manpower

